

Commune d'ETAIN

MARCHE DE SERVICE CONTRATS D'ASSURANCE DU 01.01.2006 au 31.12.2008

RAPPORT DE PRESENTATION

1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à concurrence pour le renouvellement de ses contrats d'assurance à compter du 01.01.2006 et pour 3 ans.

6 lots composent ce marché :

- Lot n° 1 : Responsabilité Civile et risques annexes
- Lot n° 2 : Responsabilité Civile et Protection Juridique des agents
- Lot n° 3 : Protection Juridique de la Commune
- Lot n° 4 : Flotte Automobile et risques annexes
- Lot n° 5 : Dommages aux Biens et risques annexes
- Lot n° 6 : Bris de machines informatiques et matériels divers

2. Procédure de passation de marché

Ce marché fut passé selon la procédure adaptée en raison des montants concernés, telle que définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 7.01.2004).

L'avis d'appel public à concurrence accompagné du dossier de consultation des entreprises ont été transmis par recommandé avec accusé de réception le 22.11.2005 à 3 prestataires.

Les offres devaient être déposées le 12.12.2005 à 12h00

3. Déroulement de la procédure :

A la date indiquée, 2 plis furent enregistrés en Mairie.

Le 12.12.2005, la personne responsable du marché, assistée du Directeur Général des Services de la Commune, a examiné les plis.

La PRM a proposé le classement suivant : 1. *Groupama* - 2. *SMACL* et l'attribution du marché à la société *Groupama* pour son offre se décomposant ainsi :

- Lot n° 1 : Responsabilité Civile et risques annexes	2 847.77 € (formule 1)
- Lot n° 2 : Responsabilité Civile et Protection Juridique des agents	0.00 € (inclus lot 1)
- Lot n° 3 : Protection Juridique de la Commune	846.30 € (formule 1)
- Lot n° 4 : Flotte Automobile et risques annexes	3 729.35 € (formule 2)
- Lot n° 5 : Dommages aux Biens et risques annexes	6 850.31 € (formule 3)
- Lot n° 6 : Bris de machines informatiques et matériels divers	319.30 € (formule 1)

La signature du marché fut autorisée par délibération du Conseil Municipal du 12.12.2005.

Fait à Etain, le 13.12.2005

Le Maire, Personne Responsable du Marché
Jean PICART